

M⁷

MAGAZINE DE LA
CHAMBRE DES MINES
SENEGAL



Éthique, transparence et durabilité

DOSSIER

Les mines

Une exploitation basée sur des normes et standards

ENTRETIEN

Contenu local

Entretien avec M. Mor Bakhoum, Secrétaire technique du CNSCL



Sommaire



The background of the page features a large, bright yellow mining truck, likely a haul truck, positioned in front of a massive, dark, layered rock wall. The truck is angled towards the left, showing its side and rear. The rock wall behind it has distinct horizontal sedimentary layers. The lighting is dramatic, with the yellow of the truck contrasting against the darker tones of the rock.

05 Editorial

05 Par le président Ousmane Mbaye

06 Présentation de la Chambre des Mines du Sénégal

10 Actualités

11 Actualités du secteur minier

11 Spotlight - Rencontre/Forum

13 Innovations

14 Dossier Éthique, transparence et durabilité

- Une exploitation durable gouvernée par des normes et standards
- Exploitation aurifère responsable : Entretien avec Abdoul Aziz Sy, Directeur général de SGO
- Développement local : un engagement fort de l'Etat et des compagnies
- Petowal Mining Company, un modèle de performance sociale et environnementale
- Fonds d'Appui au Développement Local : ce que proposent les miniers
- 3 questions à Alioune Sarr, Secrétaire général de la Chambre des Mines du Sénégal

26 Vision Sénégal 2050

26 Le secteur minier comme moteur de la croissance

28 Contenu local

28 Entretien avec M. Mor Bakhoum Secrétaire technique du CNSCL

30 Rapport ITIE 2022

30 Des revenus en hausse pour le secteur minier

32 Code minier de l'UEMOA

32 Un texte qui prend mieux en compte le développement durable et le volet social

34 Cap sur 2025

34 Agenda de la Chambre des Mines du Sénégal





L'éthique et la transparence en bandoulière

Par Ousmane Mbaye, Président de la Chambre des Mines du Sénégal

Une année vient de s'écouler dans la vie de la faîtière des sociétés minières, la Chambre des Mines du Sénégal (CMDS). Les ambitions et les objectifs augmentent davantage et il en est de même pour les attentes de ses membres.

Ainsi, la visibilité de la Chambre des Mines s'est considérablement renforcée grâce aux multiples sollicitations d'instances importantes pour représenter les intérêts des acteurs privés du secteur minier. Dans le cadre de la redynamisation de la politique d'affiliation et d'une meilleure vulgarisation de nos missions spécifiques, elle a enregistré une quinzaine de demandes de nouvelles adhésions.

Durant l'exercice 2023/2024, la Chambre des Mines a encore posé une pierre pour l'édification d'un secteur minier compétitif, responsable et durable en participant activement à une trentaine de rencontres et d'événements sur différents thèmes organisés par l'Etat, les organisations nationales et internationales et la société civile.

L'actualité du secteur est particulièrement dominée par la mise en place par l'Etat du Sénégal d'un nouveau cadre juridique et réglementaire sur le Contenu local. A cet effet, la CMDS accueille avec beaucoup d'enthousiasme, la création d'un secrétariat unifié regroupant les mines et les hydrocarbures dans l'optique d'une meilleure efficacité opérationnelle du Contenu local.

D'ailleurs, dans ce magazine, le Secrétaire technique du Comité national de suivi du contenu local (CNSCL) nous édifie davantage sur l'importance de ce secrétariat unifié, le fonds d'appui et l'intérêt manifeste des entreprises et des fournisseurs locaux.

Le point d'orgue de ce magazine est un dossier consacré à la gouvernance éthique, responsable et durable, qui met

en lumière les normes et les standards qui encadrent l'industrie minière.

Dans un contexte où la pression pour une exploitation minière plus respectueuse de l'environnement et des droits humains ne cesse d'augmenter, il est crucial de comprendre comment ces principes sont intégrés dans les pratiques quotidiennes des entreprises du secteur, en particulier celles membres de la CMDS.

Ce dossier montre en effet, la forte préoccupation des miniers par rapport au développement durable à travers les diverses normes et principes qu'ils appliquent au quotidien. Ce dossier renseigne également sur la transparence de l'industrie minière à travers leur adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

L'adhésion à cette initiative internationale témoigne de l'engagement des acteurs du secteur à rendre compte de leurs activités et à promouvoir une gestion transparente des ressources naturelles.

En effet, la transparence est essentielle pour instaurer la confiance entre les entreprises minières, les gouvernements et les communautés locales. Les efforts conséquents consentis en termes de bonne gouvernance et de développement durable sont également mis en avant, soulignant comment ces pratiques peuvent contribuer à un développement économique inclusif.

Vous y trouverez aussi un article qui met en exergue la position de la Chambre des Mines du Sénégal sur les modalités de mise en œuvre du Fonds d'appui au développement local (FADL).

Ce fonds représente une opportunité significative pour financer des projets de développement communautaire qui améliorent l'employabilité des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Bonne lecture !

CHAMBRE DES MINES DU SENEGAL

Mission

Crée le 05 juin 2013, la Chambre des Mines du Sénégal (CMDS) est une association à but non lucratif regroupant actuellement une cinquantaine de membres, sociétés minières locales et internationales, fournisseurs et prestataires de biens et de services du secteur minier.

La Chambre a pour vocation d'encourager, de promouvoir et de protéger les investissements miniers au Sénégal tout en développant une bonne éthique professionnelle des affaires dans le secteur. Elle a pour mission de favoriser l'émergence d'un secteur minier dynamique et structuré et de contribuer à créer les conditions propices à un plus grand apport du secteur minier dans l'économie nationale.

Elle a également pour mandat de défendre les intérêts communs de ses membres et servir au besoin d'interlocuteur privilégié des institutions publiques. A cette fin, elle s'efforce d'établir des relations suivies avec les pouvoirs publics et les organisations civiles et professionnelles au Sénégal dans les domaines liés à l'activité minière.

Valeurs



SÉCURITÉ

La CMDS exhorte ses membres à agir de manière responsable, en veillant à préserver les populations et l'environnement de tout impact négatif.



TRANSPARENCE

La CMDS s'engage à communiquer avec transparence et à intégrer tous les retours dans la planification et l'amélioration continue de ses activités.



PARTENARIAT

La CMDS promeut la solidarité, le partage d'expériences, la concertation et la participation. Elle s'engage à établir des partenariats stratégiques pour favoriser un développement social, économique et institutionnel durable au Sénégal, porté par un secteur minier solide, dynamique et bénéfique pour tous.

Conseil d'administration



M. Ousmane **MBAYE** (Dangote)
Président



M. El Hadji **SECK** (Sococim)
Premier Vice-président



M. Hamidou **SOW** (Petowal Mining Company)
*Deuxième Vice-président et président
de la Commission Environnement
et Développement durable*



Mme Aïssatou **FALL** (Endeavour Mining)
*Présidente de la Commission juridique,
fiscale et statutaire*



Mme Maty N'DOME **KEBE** (Boto SA-Managem)
*Présidente de la Commission
Communication et Relation publiques*



Mme Rokhaya **SALL MBAYE** (EPC-MINEEX)
Trésorière



M. Alioune **SARR**
Secrétaire général

Membres

ENDEAVOUR
KENYA

SABADOLA-MASSAWA MINE

GRANDE CÔTE
OPERATIONS SA



DANGOTE
CEMENT

BAOBAB
MINING AND CHEMICALS CORPORATION SA

Petowal
Mining Company S.A.
A. Boumata Gold Mine

iCS
Industries Chimiques du Sénégal

CIMAF
Ciments de l'Afrique

SOMIVA
Société Sénécale des Minéraux de l'Estuaire (SOMIVE)

BARRICK
RANDGOLD

AFRICAN STAR
RESOURCES



Boto SA
Management Group

JV ENERGY
and MINING
CORPORATION

MAKABINGUI
GOLD OPERATION

BASSARI
RESOURCES

**AFRIQUE
MEDITERRANEE
TRANSIT**

agts

**SNP
SENEGAL**
ALTRAD

ABCO LTD

CARNEGIE
CORPORATION

CARMEUSE
SENEGAL

C2K
Staffing

BIA

CBAO
Bureau d'Etudes et de Génierie

GSE
GRANULATS

**FORAGE
FTE**
DRILLING

SODIAL S.A.
COMMERCE ET SERVICE

SMT
SERVICES MACHINERIES TRAVAUX

ENERGIA

FRIEDLANDER
SENEGAL

AGL
Africa Global Logistics

IDC
DRILLING COMPANY

LABOTECH
SOCIETE AU SERVICE DU CARBONATE

TALIX
GROUP

OLA
ENERGY
WE KEEP YOU GOING

VIVO
ENERGY
SENEGAL

CSTT
GROUPE DE L'ÉNERGIE

EPC
EPC MINEEX

Neemba

CAT

WHEN YOU NEED TO BE SURE

SGS

SOFIFISH
SOCIETE SENEGALESE DE FISHERIES

Canada

British Embassy
Dakar

Houda
et Associés
Cabinet d'Avocats

GECMIN

Délégation générale
du Québec à Dakar
(DGQD)

OT
CONSULTING



Activités réalisées

- Formulation avec l'Etat de la liste des biens et services dans le secteur minier et détermination des proportions minimales pour les entreprises locales conformément à la loi sur le Contenu local ;
- Révision des montants prévus par l'Etat pour les amendes en cas de non-respect des exigences du Contenu local pour le secteur minier ;
- Organisation de deux forums consacrés aux achats locaux, l'objectif était de donner une approche pratique de la loi sur le Contenu local en allant à la rencontre des acteurs à Kédougou et à Thiès, deux régions qui accueillent une forte activité minière ;
- Evaluation de la participation des entreprises locales dans les opérations minières grâce à l'établissement au cours de ces forums d'un répertoire indiquant leurs niveaux d'activité dans les sociétés minières et l'analyse des opportunités de leur mise à niveau ;
- Promotion et vulgarisation des nouvelles ambitions et du nouveau programme de la CMDS auprès des autorités étatiques ;
- Initiation de rencontres avec l'ensemble des autorités concernées par nos activités, en particulier le ministère de tutelle, celui des Finances mais également de l'Environnement et des administrations comme la Direction des Impôts et des Domaines et la Direction des Douanes ;
- Elaboration de Mémorandum adressé aux autorités afin de discuter de l'opérationnalisation des deux fonds d'appui destinés aux collectivités territoriales (ministères des Mines, de l'Economie et des Finances), de la question de leur de la dualité avec la RSE et de négocier avec l'Etat les redevances minières des sociétés de phosphates et des cimenteries ;
- Lutte contre l'insécurité dans les zones minières, l'envahissement des concessions minières sous la houlette des ministères en charge des Mines, de l'Intérieur et des Forces armées.

Projets

- Fixation d'un référentiel pour la compensation des populations impactées par les projets miniers en concertation avec les ministères chargés des Mines, des Domaines et de l'Agriculture ;
- Amélioration du cadre légal et réglementaire touchant le monde des affaires, dont le Code minier, le Code des Impôts et le Code du Travail sous les auspices des ministères chargés des Mines, des Finances et du Budget, du Travail ;
- Participation à la révision de la convention collective de la branche mines et carrières avec la collaboration des ministères chargés des Mines, du Travail et le Haut Conseil du Dialogue social.





Assemblée générale ordinaire de la Chambre des Mines du Sénégal (Dakar, le 10 juillet 2024)

Spotlight

La CMDS accueille de nouveaux membres

La Chambre des Mines du Sénégal (CMDS) a tenu le 10 juillet 2024 à Dakar son Assemblée générale ordinaire au cours de laquelle la demande d'adhésion de 13 nouveaux membres a été validée.

Il s'agit de :

- CIMAF • FORAGE FTE • CARMEUSE SENEGAL • CSE GRANULATS • AGTS • ALTRAD SNKP
- ABCD LMTD • ENERGIA SENEGAL-IOTA • TALIX MINES • C2K STAFFING • SMT
- AFRICA STAR RESSOURCES • SOMIVA

Rencontres/Forum

Contenu local

Réunion de la commission technique de l'UEMOA à Dakar

La Chambre des Mines du Sénégal a pris part du 7 au 9 octobre 2024 à Dakar à la deuxième réunion de la Commission technique des Politiques sectorielles (CTPS) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) axée sur la mise en œuvre de la politique du Contenu local.

À travers leurs présentations respectives, M. Alioune Sarr, Secrétaire général de la CMDS et Mme Bigué Badiane, Coordinatrice du Secrétariat Technique du Comité national de suivi du Contenu local (CNSCL) ont mis en relief l'expérience du Sénégal dans le cadre de la

mise en œuvre de la politique du Contenu local ainsi que les acquis.

Par la suite, des discussions ont lieu, entre autres, sur l'opportunité pour les secteurs privé et public de travailler en bonne intelligence pour développer le secteur des mines et garantir un maximum de profit pour l'Etat et les communautés locales, la gestion des contentieux sur les marchés miniers, le rôle plus accru des Chambres des Mines des pays de l'UEMOA et l'opérationnalisation des fonds destinés à l'amélioration des conditions de vie des populations.



12

Matinée Sénégal-Québec Vers un partenariat fécond

La Chambre des Mines du Sénégal a organisé, le 18 mars 2024 à Dakar, en partenariat avec la Délégation générale du Québec et Investissement Québec International, une rencontre dénommée : Matinée Sénégal-Québec. Cette rencontre a été l'occasion pour les entreprises minières québécoises et sénégalaises de présenter leurs services et produits à travers des séquences B2B.

Mining on Top Africa Passage remarqué de la CMDS à Paris

Le président de la CMDS, M. Ousmane Mbaye, a pris part à la 7^e édition du Mining on Top Africa (MOTA) qui s'est déroulée du 02 au 03 juillet 2024 à Paris. Ayant participé à plusieurs panels de haut niveau, M. Mbaye a saisi cette occasion pour présenter au public la vocation et les valeurs de la CMDS. Il a aussi évoqué l'aspect stratégique du secteur minier pour l'économie sénégalaise et aussi les valeurs, les normes de transparence qui gouvernent l'activité minière au Sénégal.

Le secteur minier a été fortement représenté à Paris lors de cet événement mondial : outre le Président de la CMDS, il y avait le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines, M. Birame Soulèye Diop.

La rencontre de Paris est vue par les organisateurs comme un forum stratégique qui a permis de connecter les principaux acteurs à travers l'Europe aux acteurs africains dans le but de favoriser la collaboration et les partenariats pour une exploitation minière durable.



Innovations



Vers la création d'une chambre unique (mines et hydrocarbures)

La création d'une chambre unique réunissant les mines et les hydrocarbures est actuellement en cours. À cet effet, des discussions ont été ouvertes avec des entreprises actives dans le pétrole et le gaz, Petrosen et Fortesa et des multinationales comme Woodside et British Petroleum (BP).

Pour la CMDS, l'unification constitue une suite logique au regard des mécanismes et instruments que les mines et les hydrocarbures ont en commun. Il s'agit notamment de l'ITIE et récemment de l'élargissement aux miniers du Secrétariat technique du Comité national de Suivi du Contenu local (ST-CNSCL).

Gala de fin d'année de la CMDS

La CMDS tiendra le 30 novembre 2024 son gala de fin d'année. L'évènement qui réunira tous les acteurs du secteur, est placé sous le thème :

« Le Contenu local au cœur de la gouvernance minière: vers une exploitation éthique et durable »

Mine Sabodala-Massawa Réalisation de la première coulée d'or

L'expansion de BIOX Sabodala-Massawa a réalisé sa première coulée d'or à partir du circuit par gravité, le 28 avril 2024. La production commerciale a été atteinte le 1er août 2024, moins de quatre mois après la première coulée d'or. Au cours des mois de juillet et d'août, les débits, la disponibilité de l'usine et les taux de récupération ont constamment dépassé les critères de production commerciale pendant une période d'au moins 30 jours et toutes les dépenses d'investissement majeures ont été réalisées, l'équipe

de construction du projet étant maintenant en grande partie démobilisée, achevant ainsi le transfert réussi à l'équipe de l'exploitation.

La mine Sabodala-Massawa a été acquise par Endeavour en février 2021, dans le cadre de son acquisition de Teranga. Endeavour détient une participation de 90 % dans la mine Sabodala-Massawa, les 10 % étant détenus par le gouvernement du Sénégal.



Y
d
i
s
c
o
n

Ethique, transparence et durabilité

Une exploitation durable gouvernée par des normes et standards

Soucieux d'une exploitation transparente et utile aux communautés et à leur environnement, le secteur minier fonctionne sur la base de normes et de standards internationaux. Des certifications ISO aux Objectifs du Développement Durable (ODD) en passant par les exigences du Conseil Mondial de l'Or, ce dossier met en exergue les efforts consentis par les miniers en termes de développement durable et de transparence.

L'exploitation minière au Sénégal est un secteur en pleine expansion, soutenue par une législation rigoureuse et des pratiques qui visent à garantir une exploitation responsable, éthique et durable.

La plupart des compagnies minières en opération ont adhéré et appliquent en général dans le cadre de leurs activités plusieurs normes, principes et standards internationaux (ODD, GRI, UNGC, ESG, IRMA, Conseil Mondial de l'Or...) en faveur de la transparence, de la responsabilité et des meilleures pratiques pour le développement durable.

Sur le plan national, le cadre réglementaire et juridique sénégalais pour l'exploitation minière repose sur plusieurs lois et règlements qui régissent les activités minières, notamment le Code minier de 2003, révisé en 2016. Ce code établit les droits et obligations des entreprises minières ainsi que ceux des communautés locales, tout en intégrant des dispositions relatives aux droits humains et à la protection de l'environnement.

L'ITIE, baromètre du secteur

Le Sénégal a adhéré depuis 2013 à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), un standard international qui joue un rôle majeur dans la bonne gestion et la transparence de l'exploitation des ressources extractives.

La mise en œuvre de la norme ITIE a permis des avancées majeures, notamment la publication et la mise en ligne des contrats, la divulgation des bénéficiaires effectifs, ponctuées par la publication de rapports annuels qui retracent tous les paiements (redevances, taxes, impôts, paiements sociaux opérés par les compagnies minières).

Le Sénégal figure parmi les meilleurs élèves de l'ITIE, comme en témoigne le score très élevé (93 points) obtenu à l'issue de la deuxième validation tenue

Le Code minier sénégalais est conçu pour encourager les investissements tout en protégeant les intérêts nationaux et environnementaux. Il impose aux entreprises d'obtenir des permis d'exploitation qui ont été soumis à des évaluations d'impact environnemental (EIE) validées. Ces EIE sont essentielles pour identifier les effets potentiels de l'exploitation minière sur l'environnement et les communautés locales. De plus, le gouvernement sénégalais a mis en place un système de droits fixes, redevances minières, taxes et d'impôts qui assurent que le pays bénéficie économiquement de ses ressources naturelles.

Pour les retombées économiques sur les communautés locales, deux fonds ont été institués : le Fonds d'Appui et de Péréquation aux collectivités pour l'équipement qui est alimenté par 20 % des recettes fiscales territoriales et le Fonds d'Appui au Développement Local représentant 0,5 % du Chiffre d'affaires hors taxes des entreprises minières pour la réalisation de projets de développement communautaire intégrant l'autonomisation des femmes.

en octobre 2021. Pour la première fois, l'ITIE internationale a organisé une conférence mondiale en Afrique, au Sénégal et ceci illustre, à plus d'un titre, la confiance des acteurs internationaux des industries extractives placée en notre pays, qui demeure une référence en matière de bonne gouvernance des ressources naturelles.

Le secteur minier continue de jouer un rôle essentiel dans la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'atteinte de l'objectif d'émergence du pays.

Le secteur extractif représente 32,5 % des exportations du Sénégal. Il est largement dominé par les mines avec 23 compagnies actives sur les 30 qui composent le périmètre de l'ITIE.

16

Au cœur du développement durable

Le culte de la transparence et de la gestion responsable, au-delà de l'ITIE, est fortement ancré dans les activités des compagnies minières. Ces dernières appliquent comme indiqué plus haut, une multitude de normes et de principes qui prennent en compte, entre autres, la qualité de la production, le développement durable, la santé et la sécurité des employés.

Sur le plan environnemental en particulier, on peut citer la certification ISO 14001 obtenue par plusieurs compagnies minières actuellement en exploitation au Sénégal. Dans ce lot, on compte les aurifères Endeavour Mining, PMC, les cimentiers Dangote Cement Sénégal et Sococim, les Industries chimiques du Sénégal, leader de la production de phosphates et Grande Côte d'opérations (GCO).

La certification ISO 14001 est une norme internationale qui définit les exigences pour un système de management environnemental (SME) au sein des entreprises et organisations, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille. Cette certification s'obtient par l'adoption et le respect de certaines exigences clés, dont, entre autres, l'établissement d'une politique environnementale, l'identification

des impacts environnementaux et la planification. La certification ISO 14001 est vue comme un puissant levier pour l'image de marque des entreprises et de leur compétitivité sur le marché.

Dans le secteur minier sénégalais, la durabilité n'est pas un vain mot. Elle est plutôt une priorité pour les entreprises soucieuses de réduire leur empreinte carbone. À cet effet, Grande Côte Opérations (GCO), un des leaders mondiaux de la production de zircon, combine les certifications ISO 14001 et 50001, une première dans le secteur minier local.

La certification ISO 50001 permet aux entreprises d'optimiser leur consommation d'énergie, ce qui non seulement réduit leur empreinte carbone, mais peut également entraîner des économies substantielles sur les coûts énergétiques.

En ayant recours à ces différents standards, les compagnies démontrent que le développement durable est au cœur de leur politique qui allie une performance opérationnelle élevée et une protection assidue de l'environnement.



Ethique et respect des droits humains

Les efforts des miniers dans le développement durable se doublent d'une adhésion à une variété d'instruments internationaux, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, les principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations-Unies (UNGCR), la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

C'est le cas de Endeavour Mining qui, en plus d'adhérer à ses principes et instruments précités, inclut aussi dans ses activités les Objectifs du Développement Durable (ODD). En effet, Endeavour prend en compte 10 des 17 ODD définis par les Nations-Unies.

Interview

Exploitation aurifère responsable

Entretien avec Abdoul Aziz SY, Directeur général de SGO

Pouvez-vous nous parler de votre adhésion au Conseil Mondial de l'Or et ce qu'elle implique en termes de responsabilités et d'exigences ?

Notre adhésion au Conseil Mondial de l'Or repose sur notre engagement à respecter les principes de l'exploitation minière responsable et à créer une valeur durable pour nos collaborateurs, nos parties prenantes et nos communautés hôtes.

Le Conseil Mondial de l'Or a élaboré un cadre intitulé « Principes d'exploitation minière aurifère responsable » (Responsible Gold Mining Principles, RGMP). Ce cadre comprend dix principes couvrant divers aspects tels que le commerce éthique, le respect des droits de l'homme, la collaboration avec les communautés et la gestion de l'environnement. Il fixe des attentes claires pour les investisseurs et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'or, en matière de pratiques d'exploitation responsable.

Endeavour Mining s'engage à respecter ces principes en alignant ses politiques, systèmes et processus sur les standards de l'extraction de l'or. Nous publions également nos avancées de manière transparente, en recueillant rigoureusement les informations pertinentes et en sollicitant une vérification indépendante pour renforcer la confiance de nos parties prenantes.

En interne, Endeavour Mining dispose d'un code d'éthique (anti-corruption and bribery), pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Endeavour Mining considère essentiel de favoriser un environnement où chacun peut exprimer ses préoccupations en toute sécurité et confidentialité. La société s'engage à mettre en place des pratiques commerciales sûres, éthiques, socialement responsables et durables, au cœur de sa gouvernance. Ces pratiques nous permettent de créer une valeur partagée pour l'ensemble de ses parties prenantes et sont indispensables à notre succès à long terme.

Plusieurs politiques guident notre conduite, notamment un code de conduite et d'éthique professionnelle ainsi qu'une politique anti-corruption rigoureuse. Ces politiques encouragent une conduite honnête et éthique, facilitent la gestion des conflits potentiels et instaurent une culture de la responsabilité. Elles assurent également le respect des



“

La réussite de notre entreprise repose principalement sur la sécurité et le bien-être de notre personnel et des communautés hôtes ...



règles et réglementations en vigueur et offrent un mécanisme de signalement pour les comportements contraires à l'éthique.

Au-delà de la conformité aux lois et règlements des pays hôtes, quels sont les normes et standards qui gouvernent votre travail ?

La réussite de notre entreprise repose principalement sur la sécurité et le bien-être de notre personnel et des communautés hôtes, sur le développement socio-économique des pays où nous sommes présents, ainsi que sur notre capacité à prendre en compte notre impact environnemental.

L'un des trois piliers de notre stratégie de développement durable est de protéger les écosystèmes dans lesquels nous intervenons, de gérer de manière responsable l'exploration et l'extraction des ressources minérales et d'intégrer la durabilité au cœur de notre approche des ressources.

Si le « risque zéro » n'existe pas dans notre industrie, notre politique « zéro incident » tend à permettre au cœur une gestion environnementale responsable et durable. Ces efforts nous ont valu en 2023 l'obtention de la certification ISO 14001 pour l'ensemble de nos sites témoignant ainsi de la rigueur et de l'efficacité de notre approche.

Notre première exigence est d'éviter autant que possible la relocalisation des populations locales. Lorsque celle-ci s'avère nécessaire, notre priorité est de renforcer les moyens de subsistance et d'assurer aux communautés hôtes des bénéfices concrets, tant à court qu'à long terme.

Notre approche consiste d'abord à dialoguer avec nos parties prenantes pour comprendre leurs

préoccupations et attentes avant tout projet de réinstallation. Nous reconnaissions qu'un processus de réinstallation exige une planification et une gestion minutieuses avant d'être déployé, et nous nous engageons à atteindre ce niveau d'exigence en collaborant étroitement avec les communautés concernées et les autorités locales pour élaborer un plan d'action adapté.

Ce plan est ensuite développé par des experts externes en collaboration avec les autorités locales, en conformité avec nos politiques, les normes de l'exploitation minière responsable de l'or, et les standards de la Société Financière Internationale. Nous nous engageons également à restaurer les moyens de subsistance des personnes affectées, en soutenant le développement socio-économique par des activités génératrices de revenus et en garantissant la sécurité alimentaire de nos communautés d'accueil.

Enfin, nous nous efforçons d'apporter des contributions positives aux communautés hôtes, en assurant la stabilité des nouveaux logements et en améliorant les conditions de vie et les infrastructures pour un mieux-être collectif.

A titre d'exemple, les deux villages relocalisés au Sénégal ont été équipés d'éclairage public solaire, d'un nouvel approvisionnement en eau potable, de centres communautaires, ainsi que des lieux de culte. Pour maximiser l'impact de ces initiatives, les infrastructures des nouveaux villages ont été réalisées par des entreprises sénégalaises, créant ainsi des emplois et générant des retombées socio-économiques positives pour la région de Sabodala. Cela démontre notre approche ambitieuse en matière de contenu local.

Développement local

Un engagement fort de l'Etat et des compagnies

La Constitution, en son article 25-1, stipule l'appartenance des ressources naturelles au peuple. Ce qui signifie que les retombées de l'exploitation minière doivent profiter au peuple sénégalais et contribuer à son développement économique et social.

A cet effet, l'Etat a considérablement renforcé son arsenal législatif à travers la loi sur le Contenu local qui vise un taux de 50% en 2030. Aujourd'hui, la mise en œuvre du Contenu local évolue vers plus de synergie et d'efficacité à travers l'unification de son secrétariat qui combine désormais les mines et les hydrocarbures.

Diversité, inclusion

En plus d'offrir des opportunités aux fournisseurs locaux, les miniers sont impliqués dans le dévelop-

pement communautaire avec une forte préoccupation pour l'autonomisation des femmes. Une composante très importante réside dans la promotion par les miniers de la diversité et de l'inclusion. Comme le montre l'exemple de la mine de Sabodala avec le recrutement de femmes conductrices de camions Dumper de 250 tonnes et une représentation non négligeable des femmes dans des postes de responsabilité.

Plusieurs entreprises minières ont mis en place des fondations qui impulsent le développement communautaire à travers le financement de divers projets couvrant divers domaines : l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, l'éducation, la santé ou encore la culture.

Depuis sa création en 2010, la fondation SOCOCIM a financé 63 projets économiques dans divers domaines, créant 552 emplois. Elle est impliquée dans des projets éducatifs, environnementaux et socio-culturels et anime le plus grand centre culturel du département de Rufisque, offrant une large bibliothèque et diverses activités à la population.

- Elle a soutenu 48 étudiants de Rufisque dans leurs études universitaires et 12 programmes de recherche, d'éducation et de formation pour l'enfance vulnérable.
- Les activités de transformation de céréales et les plantations de manguiers et anacardiers sont parmi les projets les plus financés.
- En 2023, six nouveaux projets ont été accompagnés, créant 39 emplois.
- Parmi eux, l'entreprise Sunu Mbaytel, spécialisée dans la transformation de céréales locales, et l'entreprise Perelle Afrique, active dans la production et commercialisation de miel, ont bénéficié de financements.
- Le programme Ecozone Rufisque, visant à valoriser les déchets comme combustibles, a été lancé pour améliorer le cadre de vie et créer des emplois.



Petowal Mining Company

Modèle de performance sociale et environnementale

Education, santé, agriculture, élevage, autant de domaines couverts par la politique sociale et environnementale de Petowal Mining Company (PMC, filiale de Resolute Mining) qui a investi 2,6 milliards FCFA dans le département de Kédougou entre 2018 et 2022.

Entre 2018, date de début de l'exploitation de la mine de Mako et 2022, PMC a investi 2,6 milliards FCFA dans le département de Kédougou, en particulier dans la commune Tomboronkoto.

« PMC s'est engagée à collaborer avec les communautés locales, à être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs intérêts, et cherchera à faire en sorte que ces communautés bénéficient de sa présence sur le long terme », précise la compagnie minière dans un rapport.

« La convention de financement signée avec PMC au début des opérations est renouvelée chaque année. Depuis lors, plusieurs actions sont faites en faveur dans plusieurs secteurs notamment l'éducation, la santé, la jeunesse, le désenclavement », souligne Boubacar Cissokho, Secrétaire général du Conseil départemental de Kédougou.

En effet, près de la moitié, des investissements sociaux de la compagnie aurifère a été consacrée au secteur de l'éducation avec la construction de bâtiments scolaires, la réhabilitation et l'équipement de salles de classes.

Une des réalisations en cours dans le département est la construction et l'équipement d'un nouveau collège en R +1 dans la commune de Kédougou, d'un coût total de 95,7 millions et qui sera inauguré le 13 novembre 2024.

Une orientation qui cadre avec les objectifs du Conseil départemental qui a formulé le besoin d'améliorer les conditions de l'enseignement et l'apprentissage des jeunes et leur accompagnement dans la formation. Le reste des investissements étant consacré à la santé, l'environnement, l'hydraulique, l'agriculture et l'élevage.

“

PMC nous aide à mettre en œuvre l'intégralité des actions prévues dans le plan d'investissement annuel ...

Boubacar Cissokho, Secrétaire général du Conseil départemental de Kédougou





« Le partenariat avec PMC aide le Conseil départemental à mettre en œuvre l'intégralité des actions que nous prévoyons dans le plan annuel d'investissement. C'est pour nous un partenariat fécond, car les seuls fonds que nous recevons de l'Etat ne sauraient nous permettre de faire toutes ces réalisations » souligne M. Cissokho.

Les investissements de PMC sont dictés par un cadre de performance en matière de durabilité (SPF) établi par sa société mère Resolute Mining. Le SPF comprend un ensemble de principes et une liste de normes de performances qui guide les activités de PMC en ce qui concerne le développement social, la protection de l'environnement, la santé, la sécurité et la sûreté.

Dans le domaine environnemental, conformément à son Etude d'impact environnemental et social (EIES), PMC a conclu un accord global avec les communautés pour prendre en charge les impacts directs et indirects de la mine dans la commune par le biais de son programme de restauration et d'amélioration des moyens de subsistance.

Il s'agit d'un accord à l'amiable, qui englobe un ensemble de mesures négociées et décidées d'un commun accord entre la société PMC, la Commune, les villages et les familles directement concernées. Ces mesures viennent en sus de toutes les autres conditions exigées par les lois et règlements de l'Administration sénégalaise par rapport à l'exploitation minière.

	Nombre de projets FISE	Nombre de projets Réalisés	Budget(FCFA)		
			Collectivité	Total	
2018	20	20	Commune	299,413,128	427,733,040
			Département	128,319,912	
2019	17	17	Commune	175,766,844	251,095,491
			Département	75,328,647	
2020	17	22	Commune	283,280,395	472,133,991
			Département	188,853,596	
2021	46	35	Commune	497,246,586	828,744,310
			Département	331,497,724	
2022	22	1	Commune	317,649,350	635,298,700
			Département	317,649,350	
Total	122	95	Total	2,615,005,532	

Rencontres entre miniers et communautés

Les compagnies minières et les communautés entretiennent un dialogue source d'une cohabitation harmonieuse et d'un développement adapté aux besoins locaux à travers la Responsabilité sociale des entreprises et les divers paiements et contributions volontaires.

Ce processus de consultation et d'échanges permet une relation de confiance, essentielle pour le succès à long terme des projets miniers.





Fonds d'Appui au Développement Local Ce que proposent les miniers

Le secteur minier a toujours été marqué par un esprit de partenariat et de coopération entre l'Etat et les compagnies minières qui participent pleinement au développement socio-économique du Sénégal à travers divers paiements (impôts, droits, redevances, taxes) sans oublier les actions réalisées dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Grand contributeur au budget de l'Etat, le secteur minier a un impact fort sur le développement local à travers d'importants investissements sociaux dans les communautés riveraines des zones d'exploitation.

Poursuivant le dialogue avec l'Etat, les miniers entendent faire davantage pour les communautés à travers le Fonds d'Appui au Développement Local (FADL) alimenté par les compagnies à travers la cession de 0,5 % de leurs chiffres d'affaires brut.

Toutefois, la mise en œuvre du FADL ne fait pas encore l'objet d'un consensus quant à ses modalités pratiques. Dans le dialogue en cours avec l'Etat, plusieurs options sont sur la table. Si le ministère de tutelle veut le versement des montants collectés au

Trésor public, les miniers par contre souhaitent traiter directement avec les communautés.

En sa qualité d'organisation faîtière et défenseur des intérêts des miniers, la Chambre des Mines du Sénégal plaide pour une « approche beaucoup plus participative et inclusive avec toutes les parties concernées, au premier chef, les populations locales et la société civile, en vue de trouver un consensus définitif sur les clés de répartition et d'éviter toute contestation ultérieure ». Dans la mise en œuvre du FADL, les miniers veulent aussi la prise en compte des dépenses consenties dans le cadre de leurs politiques RSE.

Dans le cadre du dialogue, un mémorandum comportant les préoccupations des miniers sur le FADL a été remis au ministre de tutelle. Dans ce document, la CMDS a suggéré la mise en place d'un comité de gestion et de suivi ad hoc du FADL regroupant l'Etat, la CMDS, les représentants de chaque société minière concernée, ceux des collectivités ainsi que des autorités administratives locales.



Rencontre entre une délégation de la CMDS dirigée par son président Ousmane Mbaye et Birame Soulèye Diop, ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines. Les discussions ont porté sur diverses problématiques du secteur minier, notamment le FADL. (Dakar, le 13 juin 2024)



3 Questions à

Alioune Sarr, Secrétaire général de la Chambre des Mines du Sénégal

On constate une difficulté dans la mise en œuvre du Fonds d'Appui au Développement Local (FADL), quel est le point de blocage ?

Il faut d'abord rappeler que conformément à l'article 115 du Code minier de 2016, le FADL est alimenté annuellement par 0,5 % du CA hors taxe des compagnies minières en production pour la réalisation des projets de développement communautaire y compris ceux de l'autonomisation des femmes dans les zones minières. Pour rendre opérationnel ce fonds, le ministère en charge des mines avait adressé des lettres à ces sociétés minières pour proposer la signature d'un avenant aux conventions minières pour le versement des montants dus au Trésor public auxquels sont rattachées les communes impactées des régions minières.

En réponse, elles ont émis des réserves pour le versement des montants dus au Trésor public comme indiqué, car les décaissements au titre du Fonds d'Appui et de Péréquation (20 % des recettes) au profit des collectivités territoriales, institués depuis la loi minière de 2003, n'ont pas été effectifs depuis une vingtaine d'années. Face à cette situation, les sociétés minières ont préconisé que les montants soient précisés dans les avenants aux conventions minières, mais dépensés par elles-mêmes et déclarés annuellement à l'ITIE pour la transparence et la bonne gouvernance.

Comment est-ce que la mise en œuvre effective du FADL va améliorer les relations entre miniers et communautés riveraines ?

Le FADL, une fois opérationnel, devrait financer les projets de développement communautaire en y intégrant ceux de l'autonomisation de la Femme de manière à contribuer au développement économique et social des collectivités locales situées dans les zones d'intervention des sociétés minières.

Cependant, il convient de préciser que les actions doivent être définies dans un plan de développement local en cohérence avec tout plan national de développement local existant et en concertation avec les populations et les autorités administratives et locales. Par ailleurs, nous pensons que ce fonds permettra de former et de recruter les jeunes des zones ou régions minières qui n'ont pas eu la chance de travailler dans les mines, pour la réalisation des projets communautaires de manière à pacifier l'environnement.

La vision des nouvelles autorités du pays tourne autour de la transparence et de la bonne gouvernance. Êtes-vous optimiste quant à un déblocage rapide de la situation ?

L'Etat vient de réaliser un audit stratégique et de décliner une vision claire pour le secteur minier basée sur la transparence et la bonne gouvernance. Dans ce nouveau contexte, le déblocage rapide de la situation par l'opérationnalisation du FADL avec celui de péréquation, devrait contribuer à l'atteinte des objectifs de développement social et économique fixés pour les communautés riveraines et les populations en général.



Vision Sénégal 2050

Le secteur minier comme moteur de croissance

La vision « Sénégal 2050 », dévoilée le 14 octobre 2024 par le gouvernement du président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye, est le nouveau référentiel des politiques publiques du Sénégal. Ce plan stratégique, qui s'étend sur 25 ans, vise une transformation du Sénégal en une nation souveraine, juste et prospère.

Le référentiel dénommé Agenda National de Transformation est adossé à quatre piliers : Economie compétitive, Aménagement du territoire et Développement durable, Capital humain, Bonne gouvernance. Un tel plan vise une croissance soutenue et durable du PIB du Sénégal au taux moyen annuel de 6,5 %.

Pour y parvenir, le secteur extractif (hydrocarbures et mines) a été identifié comme l'un des principaux moteurs de croissance.

“

A cet effet, quatre axes principaux : compétitivité économique, durabilité environnementale, capital humain, gouvernance transparente.

Pôles industriels de Thiès et Matam : valorisation locale des phosphates

Le Sénégal dispose d'importantes réserves de phosphates à Ouali Diala et Ndendori, dans la région de Matam, qui sont aujourd'hui insuffisamment valorisées. Une grande partie des phosphates du Sénégal est exploitée par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), qui produisent de l'engrais et de l'acide phosphorique exportés principalement vers l'Inde.

Avec l'annonce de la mise en place d'un grand pôle industriel à Matam, s'appuyant sur la revalorisation des phosphates, le Sénégal assurera à terme sa souveraineté agricole et se positionnera comme hub agro-industriel capable d'approvisionner les pays voisins en engrais et fertilisants.

Hub métallurgique régional

Une autre filière extractive identifiée comme source de compétitivité économique concerne les matériaux de construction, avec notamment l'exploitation du fer de la Falémé. En dépit de son riche potentiel, le Sénégal importe 60 % de ses besoins en matériaux de construction, impactant aussi bien le coût que la qualité des infrastructures. Les nouvelles autorités prévoient de mettre en œuvre une nouvelle stratégie qui va impulser une production locale plus soutenue pour réduire les importations.

En effet, en mettant en place les conditions nécessaires, notamment la reprise des activités du chemin de fer et l'accès à une énergie moins coûteuse, le Sénégal valorisera les importantes réserves de fer de la Falémé et se positionnera d'ici à 2050 comme un hub métallurgique régional.



Pour une nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes

Les mines au cœur des pôles de développement

La vision Sénégal 2050 va axer le développement et la transformation structurelle de l'économie autour de huit pôles couvrant tout le territoire national.

Dans trois des huit pôles territoriaux, le secteur minier figure parmi les principaux leviers qui vont structurer le changement attendu. Il s'agit du pôle de Thiès, au demeurant la première région minière du Sénégal, le pôle du Nord-Est avec le complexe mines-fertilisants prévu à Matam, le pôle du Sud-Est avec le hub métallurgique régional.

Au cours de la décennie en cours, le Sénégal s'est progressivement positionné comme un pays minier phare avec une production globale en hausse et dominé par le ciment, l'or et les phosphates. En 2022, la valeur commerciale de l'ensemble de la production minière recensée par l'ITIE est estimée à 1171 milliards FCFA.

Mor Bakhoum
Secrétaire technique du Comité National
de Suivi du Contenu local

Près de 200 entreprises locales se sont inscrites sur la plateforme du CNSCL-Mines

La gestion du Contenu local fait désormais l'objet d'un secrétariat unique. Quel est l'objectif poursuivi à travers cette unification ?

Pour rappel, nous avions deux secrétariats chargés du Contenu local, l'un en charge des hydrocarbures et l'autre en charge des mines. Aujourd'hui, avec l'avènement des nouvelles autorités, l'option qui a été prise est d'aller vers plus d'efficacité et d'efficience et de mettre en œuvre la politique du Contenu local dans une approche beaucoup plus holistique.

C'est ce qui a conduit sur le plan institutionnel à la fusion des deux secrétariats pour prendre en charge le Contenu local dans le secteur extractif de manière générale. C'est ce qui justifie un peu l'unification du secrétariat. Et éventuellement, dans l'avenir, s'il y a un secteur où il y a un potentiel important de Contenu local, certainement les missions du secrétariat pourront être augmentées et renforcées.

La loi sur le Contenu local est plutôt récente, néanmoins votre organisation reste très active, quel bilan pouvez-vous tirer pour le moment ?

On peut en tirer, disons, un bilan à mi-parcours. Il est impossible d'établir un bilan complet, car le Contenu local, en particulier dans le domaine minier, n'a été intégré qu'en 2023 et les services du secrétariat ont vu le jour en décembre, cela fait donc moins d'une année.

Alors, dès la mise en place de la législation, le secrétariat s'est attelé à un travail de communication afin que les acteurs qui sont censés se conformer à la législation sur le Contenu local prennent connaissance des textes. Ce travail, nous l'avons fait entre décembre 2023 et mars 2024 à travers une série d'ateliers, de conférences, de campagnes de communication en ligne pour informer les acteurs par rapport à ce nouveau cadre légal et réglementaire qui encadre le Contenu local dans le secteur minier.

Ce travail était important, car contrairement au secteur des hydrocarbures, le secteur minier est là depuis longtemps, avec des pratiques, des règles bien établies. Maintenant, avec cette nouvelle législation sur le Contenu local, il y a une forme de rupture sur leur manière d'opérer.

Donc, il fallait prendre langue avec ces acteurs, leur expliquer le cadre, les règles dans le but de susciter une conformité spontanée des acteurs par rapport à la loi sur le Contenu local.

Nous avons aussi réalisé un travail technique à travers la mise en place d'une plateforme électronique de mise en relation et de publication des appels d'offres qui promeut la concurrence dans le cadre des passations de marchés. Cette plateforme regroupe tous les marchés et les opportunités d'affaires dans le secteur extractif, dans le secteur minier pour être plus spécifique. Dans ce processus, les entreprises sont soumises à deux obligations principales : D'abord, pour les donneurs d'ordre et les sous-traitants, il y a une obligation de s'inscrire sur la plateforme.

Ensuite, ils doivent présenter au Secrétariat un plan de passation de marchés qui donne une vue d'ensemble sur tous les contrats que l'entreprise envisage de conclure durant l'année.

Mais aussi un plan de Contenu local où l'entreprise nous donne une idée de sa structuration, de son organigramme, du nombre de ses employés locaux et internationaux et ensuite de son plan de formation. Il faut également noter que les fournisseurs de biens et services constitués d'entreprises sénégalaises peuvent également avoir des opportunités à travers la plateforme de mise en relation. Cette



inscription des fournisseurs locaux est un préalable important pour les entreprises locales pour saisir les opportunités de marchés.

Justement combien d'entreprises et de fournisseurs locaux se sont inscrits sur la plateforme ?

La plateforme CNSCL Mines a été officiellement mise en ligne en décembre 2023 et deux ateliers de présentation ont été organisés à Kédougou et à Thiès au profit des acteurs du secteur. A date, nous avons près de 200 entreprises locales qui se sont inscrites sur la plateforme du CNSCL-Mines leur permettant ainsi d'accéder aux opportunités de marchés et aux programmes de renforcement de capacités que nous proposons.

Au niveau des compagnies minières, d'aucuns craignent des lenteurs dans la validation des appels d'offres par le CNSCL. Qu'en pensez-vous ?

Nous avons les ressources humaines qui sont là, une plateforme qui est fonctionnelle, et si les critères sont remplis, nous donnons une réponse très rapidement. Toutefois, il s'agit d'une célérité qui s'accompagne d'un contrôle minutieux.

Nous contrôlons la validité de la procédure afin de nous assurer que les critères pour gagner le marché ne sont pas discriminatoires et anti-concurrentiels. Nous vérifions aussi si les entreprises sélectionnées dans le processus d'appel d'offres ont le statut requis pour prétendre à ce type de marché. En dernier lieu, nous passons en revue les détails de l'appel d'offres dans l'optique de déceler tout élément discriminatoire et anti-concurrentiel.

A l'issue de ce contrôle, le donneur d'ordre fait son choix entre les soumissionnaires. Le secrétariat n'intervient nullement dans ce choix, il ne fait que le valider en dernière instance.

On parle souvent des difficultés des privés locaux qui peinent à bénéficier réellement du Contenu local. À quoi cela est-il dû ?

Il y a des contraintes que nous constatons. Il y a le financement autrement dit, l'accès au crédit. Sur cet aspect, nous sommes en train de travailler à travers l'opérationnalisation de notre guichet unique qui va avec l'écosystème dans la structuration du financement.

Pour ce qui est des capacités techniques des entreprises, c'est une problématique qui renvoie à l'accès à la technologie qui permet de répondre à certaines spécificités du secteur extractif. Il y a certes une part de vérité, mais il faut quand même nuancer. Quand on regarde l'écosystème national, il y a beaucoup

d'entreprises et de start-ups très compétitives qui ont les capacités de gagner et d'exécuter des marchés. En réalité, la technologie est évolutive, elle n'est pas statique, d'où l'importance pour les entreprises de se mettre à niveau.

Qu'en est-il des lenteurs dans l'opérationnalisation du Fonds d'Appui au Développement du Contenu local ?

Il y a un certain nombre de précisions à faire : le Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local est un fonds doté d'une personnalité juridique créée par la loi sur le Contenu local pour financer la politique de l'Etat en la matière. Ce fonds finance par ailleurs les dépenses de fonctionnement du CNSCL et de son Secrétariat technique.

Ce fonds permet le recrutement du personnel technique et administratif mis à la disposition du ST-CNSCL pour l'exécution de ses missions. C'est ce fonds également qui nous permet, sur le plan substantiel, de prendre en charge les activités d'accompagnement, de formation et d'investissement dans la certification des entreprises, et également de faire en sorte qu'individuellement, on puisse financer les ressources humaines de qualité dans le secteur extractif. Donc les missions du fonds sont assez élargies. Il y a une dimension de mise en œuvre du Contenu local à financer, il y a aussi une dimension de capacitation à financer.

Toutefois, il est important de comprendre certains aspects du fonds, notamment ses sources de financement. Il y a cinq sources de financement du fonds notamment la dotation budgétaire, qui nous vient du ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines.

Il y a également les revenus qui sont générés par la plateforme car au moment de l'inscription, les entreprises payent en fonction de leur chiffre d'affaires, des frais d'inscription qui, je rappelle, ne constitue pas une taxe additionnelle. Il y a une taxe parafiscale qui n'est pas encore mise en œuvre et aussi les amendes pour non-conformité à la législation sur le Contenu local et enfin les dons et legs.

On constate une diversification des sources de financement, toutefois, le fonds n'a pas encore atteint un niveau qui lui permet d'avoir l'impact attendu. A l'heure actuelle, deux sources de financements sont vraiment opérationnelles : la dotation de l'Etat qui est très modeste et les revenus tout aussi modestes que nous tirons de la plateforme. Maintenant, l'idée, c'est vraiment d'aller vers l'opérationnalisation des autres sources de financement, notamment la taxe parafiscale qui permettra vraiment au secrétariat de jouer pleinement son rôle.

Rapport ITIE 2022

Les revenus du secteur minier en hausse

Les revenus du secteur minier sont en hausse de 32,70 milliards FCFA, passant de 203,01 milliards FCFA en 2021 à 235,71 milliards FCFA en 2022.

Une embellie qui s'explique principalement par :

- Une augmentation des deux flux « impôt sur le revenu des valeurs mobilières » et « dividendes versés à l'Etat » provenant principalement de la déclaration de la société « Sabodala Gold Operations (SGO) » en son nom et au nom de la société « Massawa SA » respectivement pour 19 512 723 643 FCFA et 13 745 906 089 FCFA, soit une augmentation totale annuelle de 30 454 257 026 FCFA ».
- Une augmentation du flux « Redevance minière » principalement comme suit :

GCO pour 3 100 407 637 FCFA ;

La déclaration unilatérale de la DGM pour 1 637 324 769 FCFA ;

SGO pour 1 468 918 852 FCFA ;

ICS pour 1 300 000 000 FCFA.



Mme Oulimata Sarr, Présidente du CN-ITIE Sénégal

- Une augmentation du « flux axé sur la valeur ajoutée reversée » provenant principalement des deux déclarations de SGO et CDS respectivement pour 4 916 721 255 FCFA et 1 598 166 618 FCFA (soit un total de 6 514 887 873 FCFA)

Les mines, puissant levier économique

En 2022, la valeur totale des exportations des produits miniers a été évaluée à 1380,96 milliards FCFA soit 2,22 milliards dollars US. Le secteur minier est un véritable moteur de croissance et un levier du développement économique avec une contribution aux exportations de l'ordre de 32,16 %, au PIB de 5 % et à l'emploi de 0,17 %.

Revenus du secteur extractif 2022	Montant en Milliards de FCFA	%
Secteur minier	235,71	85,61%
Secteur des hydrocarbures	24,70	8,97%
Total paiements du secteur extractif (hors paiements sociaux, environnementaux et garanties de la réhabilitation)	260,41	94,58%
Paiements sociaux	5,07	1,84%
-Paiements sociaux du secteur minier	3,70	1,34%
-Paiements sociaux du secteur des hydrocarbures	1,37	0,50%
Paiements environnementaux du secteur minier	8,73	3,17%
Total paiements sociaux et environnementaux	13,80	5,01%
Total garanties payées à la CDC au titre du fonds de réhabilitation des sites miniers	1,12	0,40%
Total des revenus du secteur extractif 2022	275,33	
Total en Millions USD	443,28	

Les recettes du secteur extractif se sont hissées en 2022 à 275,33 milliards FCFA et les revenus miniers représentent 85,61 % du total, soit 235,71 milliards FCFA. Les revenus générés par le secteur extractif en 2022 ont été affectés à 88 % au budget de l'Etat. Le reste des revenus est réparti entre le compte d'exploitation de la société nationale PETROSEN, les fonds propres des organismes collecteurs, les fonds revenant à l'UEMOA et à la CEDEAO, les dépenses sociales et environnementales et le fonds de réhabilitation des sites miniers.

Impact sur le développement local

En plus de participer de manière conséquente aux revenus de l'Etat, le secteur minier apporte aussi une contribution de plus en plus importante au développement local à travers les achats locaux, les emplois aux locaux, la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les paiements environnementaux.

RSE et dépenses sociales volontaires

Les sociétés contribuent au financement de programmes sociaux ou des travaux d'infrastructures volontairement dans le cadre de leur politique RSE ou en application des accords conclus avec les autorités ou les populations locales.

En 2022, les entreprises du secteur minier retenues dans le périmètre de rapprochement ont reporté des dépenses sociales volontaires pour un montant de 1,7 milliard FCFA.

Contribution à l'emploi

Sur les 26 sociétés ayant soumis un formulaire de déclaration, 26 sociétés ont communiqué le détail de leur effectif, elles emploient 8 977 personnes en 2022. La majorité des effectifs, soit 95,2 %, sont des nationaux.

La masse salariale globale déclarée est de 120,005 milliards FCFA dont 100,884 milliards FCFA pour les employés du secteur minier et 19,120 milliards FCFA pour les employés du secteur des hydrocarbures.

Dépenses et paiements environnementaux

Sur la base des déclarations ITIE des sociétés, les dépenses environnementales reportées ont atteint 9 164 357 270 FCFA au titre de 2022.



32

Code minier de l'UEMOA

Un texte qui prend mieux en compte le développement durable et le volet social

Mamady Touré, Directeur général de Géomin, Cabinet d'ingénierie-Conseil et Formation dans les Géosciences, Mines, Energie, Infrastructures et Environnement

Hiérarchie des normes

Le Code minier de l'UEMOA appartient au bloc de conventionnalité dans la hiérarchie des normes, ce qui le place au-dessus des codes miniers des États membres de l'Union qui appartiennent au bloc de légalité. Ensuite, il faut dire qu'en tant que règlement, il a un caractère obligatoire et il est d'application directe. En clair, dès son entrée en vigueur, il s'impose dans son intégralité à tous les Etats membres et aux particuliers et à toutes les situations de l'activité minière entrant dans son champ d'application. Vous comprenez donc toute son importance et la nécessité pour les acteurs du secteur minier, notamment les administrations minières et les opérateurs privés, de s'en approprier.

Avancées et innovations

Le nouveau Code de l'UEMOA adopté en juin 2023 abroge un règlement qui a été édicté, il y a vingt ans. Entre-temps, l'industrie minière a connu des évolutions importantes, avec notamment l'adoption de la norme ITIE, de la Vision Minière Africaine, la prise en compte des intérêts des communautés vivant dans les zones minières et le développement du contenu local. C'est la raison pour laquelle le nouveau Code de l'UEMOA comprend des dispositions relatives à ces questions. Ainsi, comme principale innovation, le nouveau code communautaire affirme l'adhésion des Etats membres aux initiatives de bonne gouvernance du secteur minier telles que l'ITIE, les Principes de l'Équateur, le Processus de Kimberley et fait obligation aux titulaires de permis miniers et bénéficiaires d'autorisations de s'y conformer.

Il institue et encadre la RSE en demandant aux Etats membres de la mettre en œuvre et à créer un fonds de développement local que les sociétés minières doivent alimenter pour contribuer au développement économique et social des collectivités ou communautés locales situées dans leurs zones d'inter-

vention. Parmi les innovations majeures, on peut également citer la prise en compte du Contenu local à travers des dispositions sur la fourniture locale de biens et services, l'emploi et la formation. À ce titre, le code oblige les entreprises minières et leurs sous-traitants à accorder la préférence aux fournisseurs et employés locaux et demande aux Etats d'encadrer la sous-traitance en prenant des mesures pour promouvoir la création d'organisations de fournisseurs et prestataires locaux et la mise en place de cadres de concertation tripartite pour le suivi de la mise en œuvre effective du contenu local. À celles-là s'ajoutent la réduction de certains avantages fiscaux et douaniers en phases de recherche et d'exploitation, la réduction de la durée et du champ de la stabilisation du régime fiscal et douanier et la suppression du congé fiscal en phase d'exploitation.



Il convient de noter par exemple qu'en phase de recherche, l'exonération ne vise plus l'impôt sur les bénéfices, la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE), les impôts fonciers et que l'exonération de la TVA ne concerne plus les biens exclus du droit à déduction suivant la législation fiscale de chaque pays de l'Union.

La notion d'évaluation environnementale et sociale est introduite pour mieux tenir compte le développement durable, contrairement aux dispositions du Code minier de 2003 qui ignoraient le volet social. Pour finir avec les innovations majeures, il faut noter également



l'introduction de concepts nouveaux de gisement frontière et de gisement transfrontalier permettant de mieux gérer à la fois la situation où un gisement est à cheval entre deux ou plusieurs permis miniers et celle où le gisement est à cheval entre deux ou plusieurs pays frontaliers.

Synergie, hiérarchie par rapport au Code de la CEDEAO

Cette question se pose parce que les deux textes appartiennent au bloc de conventionnalité, mais dérivent de deux traités différents engageant des organisations différentes. Il est vrai que la loi modèle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales relève de l'acte additionnel, qui est une norme supérieure au règlement dont relève le Code minier de l'UEMOA.

Toutefois, cette règle ne s'applique que lorsqu'on est dans un même

ordre juridique. Un théoricien du Droit serait plus indiqué pour trancher la question. En ce qui concerne les synergies, on peut noter que dans les considérants du Code minier de l'UEMOA, il a été rappelé l'existence de la Loi modèle de la CEDEAO et la nécessité pour la Commission de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA d'établir une cohérence de leurs normes communautaires respectives en matière de politique minière.

Par ailleurs, nous pouvons relever que le Code de l'UEMOA qui est plus récent a traité sensiblement de la même manière beaucoup de questions d'actualité du secteur minier (bonne gouvernance, Contenu local, développement durable, exploitation minière à petite échelle) et s'avère ainsi parfaitement aligné sur la loi modèle de la CEDEAO. On peut bien voir ici une bonne synergie entre les deux Commissions quant à la réglementation du secteur minier.



34

Cap sur 2025 Agenda de la CMDS

En sa qualité d'organe faîtière et de défenseur des intérêts des entreprises minières, la Chambre des Mines du Sénégal est l'interlocuteur privilégié des autorités étatiques.

La CMDS s'est engagée avec un succès réel dans la plupart des problématiques du secteur minier en accompagnant l'Etat dans la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi sur le Contenu local notamment la conformité des entreprises minières. Pour la nouvelle année qui s'annonce, plusieurs dossiers et projets sont à concrétiser à travers le dialogue avec l'Etat.

Dossiers en cours

L'année 2025 devrait être marquée par la poursuite du dialogue avec la tutelle ministérielle autour de plusieurs dossiers en cours qui ont fait l'objet d'un mémorandum en neuf points envoyé au ministre des Mines.

A l'agenda :

- Le projet d'avenant fixant les modalités d'alimentation du FADL
- Le décret fixant les modalités d'opération et d'alimentation du fonds de réhabilitation des sites miniers et carrières
- Révision du montant des amendes en cas de manquement aux exigences du Contenu local
- La redevance minière des cimentiers et des phosphates
- Les difficultés liées aux procédures d'exonérations des compagnies en opération
- L'organisation de l'orpailage (cas de la Falémé)

- Le projet d'exploitation de zircon à Niafrang
- La représentation de l'administration au sein des sociétés minières
- Information sur les difficultés avec le bureau des enquêtes douanières

Chantiers, perspectives

Le secteur extractif évolue généralement vers davantage de synergie d'actions, avec notamment les évolutions du Contenu local qui fait désormais l'objet d'un secrétariat uniifié (mines et hydrocarbures).

Il y a aussi la création d'une Chambre unique regroupant tout le secteur extractif. Initiatrice de ce projet majeur, la CMDS a déjà entamé le dialogue avec les principales compagnies pétrolières en activité au Sénégal.

S'inscrivant toujours dans le dialogue avec l'Etat et ses différents démembrements, la CMDS va entamer l'année 2025 avec plusieurs chantiers liés à l'amélioration du cadre de vie dans les zones minières. A cet effet, le dialogue doit aboutir à la fixation d'un référentiel de compensation pour les populations impactées.

Sur le plan de la législation, la CMDS va continuer les concertations avec l'Etat pour l'amélioration globale du cadre légal, notamment le Code minier, le Code des impôts et le Code du travail. La CMDS va aussi participer au processus de révision de la convention collective de la branche mines et carrières avec la collaboration des ministères chargés des Mines, du Travail et le Haut Conseil du Dialogue social.



